

Nombre de membres
En exercice : 10
Présents : 6
Pouvoirs : 2
Votants : 8

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juillet à dix-sept heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 23 juillet 2021

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe
JULIEN Gilles TEITGEN Carole DEBRUYNE Caroline**

**Absent (s) excusé (s) : THIBAUT Darig AUFRERE Olivier LIONS Pascale
MARC-MARTIN Nicole**

Absent (s) non excusé (s) :

**Pouvoir (s) : Mme LIONS donne pouvoir à M LIONS Gilles Mme MARC-MARTIN
donne pouvoir à Mme FICHTEN**

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

ORDRE DU JOUR

Reprise comités consultatifs
JVS MAIRISTEM proposition financière (Tiers de télétransmission IX CHANGE 2 et parapheur)
DPU vente E 37 E38 et ZB 76
DPU vente ZB 108 rue de la Forêt
DPU vente A 1266 route des Fontaines
Acquisition d'un ensemble immobilier Le Bourg ZD12 auprès de la SAFER
Communauté de Communes Val de Cher Controis - modification des articles 1 et 5 des statuts et actualisation de l'article A2
Demande de Fonds de Concours à la communauté de communes Val de Cher Controis « Aménagement de sécurité Centre Bourg »
Décision modificative budget principal
Questions diverses

Après approbation du compte rendu du conseil du 29 juin passage à l'ordre du jour,

REPRISE DES COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le maire explique qu'avec le départ de Coralie BOURVA au conseil, il convient de modifier les listes de membres des différents comités. Il est également proposé au conseil de créer deux nouveaux comités :

- **Mémoire de Méhers**
Afin de collecter auprès des anciens tous documents sur l'histoire de la commune et d'organiser une exposition voire un ouvrage sur le sujet
- **Projets**
Echanger autour de tout projet, même audacieux

COMITE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

FRANQUELIN Jean-Philippe

JULIEN Gilles

TEITGEN Carole

GODEAU Xavier

DUMAS Daniel

COMITE BATIMENTS ET PATRIMOINE

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

FRANQUELIN Jean-Philippe

JULIEN Gilles

LIONS Pascale

THIBAUT Darig

TEITGEN Carole

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

LIONS Pascale

AUFRERE Olivier

FICHTEN Marie-Pierre

DESCHAMPS Pascal

TOURISME ET PLAN D'EAU

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

JULIEN Gilles

FICHTEN Marie-Pierre

DESCHAMPS Pascal

CULTURE ET ANIMATION

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

DEBRUYNE Caroline

FRANQUELIN Jean-Philippe

LIONS Pascale

THIBAUT Darig

JULIEN Gilles

TEITGEN Carole

MARC-MARTIN Nicole

VIE ASSOCIATIVE ET AINES

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

FICHTEN Marie-Pierre

LIONS Pascale

MARC-MARTIN Nicole

MEMOIRE DE MEHERS

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

MARC-MARTIN Nicole

FICHTEN Marie-Pierre

LIONS Pascale

JULIEN Gilles

FRANQUELIN Jean-Philippe

DEBRUYNE Caroline

TEITGEN Carole

POINTEAUX Josette

LEMOINE Jean-Claude

PROJETS

Le conseil décide à l'unanimité la création de ce comité

MARC-MARTIN Nicole

FICHTEN Marie-Pierre

LIONS Pascale

LIONS Raphaël

JULIEN Gilles

FRANQUELIN Jean-Philippe

DEBRUYNE Caroline

TEITGEN Carole

JVS MAIRISTEM – proposition financière (Tiers de télétransmission IX CHANGE 2 et parapheur)

Depuis le 1^{er} juillet, notre comptabilité est tenue en distanciel par un agent territorial de la commune de Chatillon sur Cher mis à notre disposition par convention ; et afin d'éviter les envois et scans des pièces comptables, nous avons demandé un devis à JVS MARISTEM, notre éditeur de logiciel comptable, pour la mise en place d'un parapheur et d'une signature électronique.

Coût investissement 144 € TTC pour la mise en œuvre

Coût fonctionnement 156 € TTC d'abonnement logiciel et 372 € TTC pour la certification électronique

Considérant la sécurité des échanges comptables, le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société JVS MARISTEM, pour la mise en place d'un parapheur et d'une signature électronique.

Coût investissement 144 € TTC pour la mise en œuvre

Coût fonctionnement 156 € TTC d'abonnement logiciel et 372 € TTC pour la certification électronique.

DPU vente E37 E38 et ZB 76 route du Manoir

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 24 juin 2021 concernant la vente des parcelles cadastrées section E n° 37 et n° 38 ainsi que section ZB n°76, appartenant à Mr TOURLET et sises:

- n° 37 au Gué du Matin (40a 59ca)

- n° 38 au 6 route du Manoir, une maison à rénover sur 17a 64ca

- n° 76 aux cosses des prairies de Méhers, (9a 31ca)

Le prix de vente global est de 38 000 € frais d'acte en sus

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur ces parcelles, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section section E n° 37 et n° 38 ainsi que section ZB n°76, sises:

- n° 37 au Gué du Matin (40a 59ca)

- n° 38 au 6 route du Manoir, une maison à rénover sur 17a 64ca

- n° 76 aux cosses des prairies de Méhers, (9a 31ca)

appartenant à Mr TOURLET, au prix de 38 000 €, frais d'acte en sus

DPU vente ZB 108 rue de la Forêt

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 9 juillet 2021 concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZB n° 108, sise 11 rue de la Forêt, appartenant à Mr BERDON

Il s'agit d'une maison d'habitation sur une emprise de 3a70ca

Le prix de la vente est de 22 000 €, frais d'acte en sus

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur cette parcelle, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section ZB n° 108, sise 11 rue de la Forêt, appartenant à Mr BERDON au prix de 22 000 €, frais d'acte en sus.

DPU vente A 1266 route des Fontaines

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 23 juillet 2021 concernant la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1266, sise Route des Fontaines, appartenant aux conjoints BAUJARD

Il s'agit d'un terrain à bâtir non viabilisé d'une surface de 3a70ca

Le prix de la vente est de 10 000 €, frais d'acte en sus.

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur cette parcelle, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1266 sise route des Fontaines, appartenant aux conjoints BAUJARD au prix de 10 000 €, frais d'acte en sus.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER LE BOURG ZD12 AUPRES DE LA SAFER

La SAFER a fait un appel à candidature référence AP4121009701 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée ZD n° 12, pour une surface de 14ha 46 a et 71ca, composée de terres, taillis et landes, située LE BOURG, rue de la Forêt

Le prix frais inclus de la SAFER est de 31 100 € auxquels il convient d'ajouter 1 790 € de frais notariés

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire, à soumettre un dossier de candidature auprès de la SAFER dans le cadre de son appel à candidature référence AP4121009701 et portant sur l'acquisition d'une parcelle cadastrée ZD n° 12, pour une surface de 14ha 46 a et 71ca, composée de terres, taillis et landes, située LE BOURG, rue de la Forêt, pour un prix de cession de 31 100 € frais d'acte de 1 790 € en sus

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS – MODIFICATION DES ARTICLES 1 ET 5 DES STATUTS ET ACTUALISATION DE L'ARTICLE A2

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 30 juin 2021, le conseil s'est prononcé favorablement pour la modification des articles 1 et 5 des statuts ainsi que l'actualisation de l'article A2 et que les communes membres doivent délibérer. L'article 1 concerne le périmètre de l'EPCI.

L'article 5 vise les compétences optionnelles de l'EPCI notamment en ce qui concerne la création et la gestion des espaces France services.

L'article 2 est actualisé pour la compétence de l'EPCI en matière de maisons de santé pluri professionnelles et le soutien des communes membres pour le soutien et le maintien du dernier commerce alimentaire.

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil communautaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération comme suit :

Modification de l'Article 1- Périmètre

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2018-11-26-006 du 26 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne issue de la fusion des communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay

La Communauté de Communes est constituée avec les communes suivantes : ANGE, CHATEAUVIEUX, CHATILLON-SUR-CHER, CHEMERY, CHISSAY-EN-TOURAINNE, CHOussy, COUDES, COUFFY, FAVEROLLES-SUR-CHER, FRESNES, GY-EN-SOLOGNE, LASSAY-SUR-CROISNE, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE, MAREUIL-SUR-CHER, MEHERS, MEUSNES, MONTHOU-SUR-CHER, MONTRICHARD VAL DE CHER, NOYERS-SUR-CHER, OISLY, PONTLEVOY, POUILLE, ROUGEOU, SAINT-

AIGNAN, SAINT-GEORGES-SUR-CHER, SAINT-ROMAIN-SUR-CHER, SAINT-JULIEN-DE-CHEDON, SASSAY, SEIGY, SELLES-SUR-CHER, SOINGS-EN-SOLOGNE, THESEE, VALLIERES-LES-GRANDES.

Modification de l'Article 5

o Compétences optionnelles B5 – Remplacement du titre de l'article B5 « Création et gestion de maisons de services au public répondant aux obligations de service public en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par l'intitulé suivant : « Création et gestion d'Espaces France Services répondant aux obligations de service public en application de la lettre ministérielle n°6094/SG du 1er juillet 2019 suite à la labellisation au 1er janvier 2021, France Services de la maison de l'emploi de Saint-Aignan comprenant une annexe à Selles-sur-Cher

o Compétences facultatives - C2-Santé : suite à la validation du projet d'une MSP sise 1 rue du Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130) et son annexe sise 34 Rue du Berry à Meusnes (41130) lors de la séance communautaire sont désormais d'intérêt communautaire les maisons de santé pluri professionnelles de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, de Noyers-sur-Cher et de Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes répondant aux critères suivants :

- Lutte contre la désertification médicale
- Maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de Communes
- Cohérence avec les structures existantes à l'échelle du territoire
- Validation par l'Agence Régionale de la santé

· **Décide d'actualiser Article 5** – Compétences obligatoires - A2- Développement économique : la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit : est d'intérêt communautaire le soutien financier aux Communes membres pour la création et le maintien du dernier commerce alimentaire ».

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS « Aménagement de sécurité Centre Bourg »

Dans le cadre des travaux de sécurisation des entrées de bourg prévus au 4ème trimestre 2021, Le conseil municipal, autorise à l'unanimité monsieur le Maire à solliciter l'attribution de 15 749 € sur le fonds de concours du programme d'aide aux communes membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS 2020-2022

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire informe le conseil que pour financer JVS MAIRISTEM (parapheur électronique – partie investissement) il convient de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 11- article 62 878 + 144.00 €

INVESTISSEMENT

Chapitre 20 - article 202 - 144.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.
Le Maire, 

